

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal d'ajuster deux chapitres d'opérations d'ordre entre sections en augmentant les crédits de recettes du chapitre 042 de 2 000 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre		65		
Nature		Total Budget	DM n°1	Total Budget
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	500,00	2 000,00	2 500,00
Chapitre		500,00	2 000,00	2 500,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				

RECETTES

Chapitre		042		
Nature		Budget Primitif	B.S+DM. +A.S.	Report de Crédit
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	1 000,00	2 000,00	3 000,00
Chapitre		1 000,00	2 000,00	3 000,00
OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 25 novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

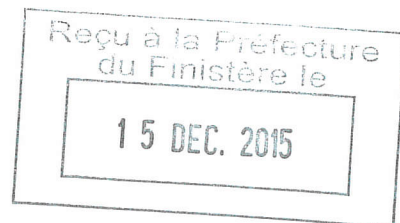
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau », 4 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	23
CONTRE	4



Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le...

Et de la publication, le...

Fait à Landivisiau, le...

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

